



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

AVIS DE MOTION

À une séance ordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 10 mai 2021 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe à 20h30 sous la présidence de M. Carl Boilard, maire, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège # 1 M. Réal Rodrigue

Siège # 4 Mme Suzanne Veilleux

Siège # 2 M. Noël Vigneault (absent)

Siège # 5 M. Vincent Breton

Siège # 3 Mme Karen Talbot

Siège # 6 Mme Vanessa Roy

Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

Il a été statué notamment ce qui suit :

**AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION, DU
RÈGLEMENT NO 519-2021**

Mme Karen Talbot, conseillère au siège no 3 :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, le règlement portant le no 519-2021 modifiant le règlement de taxation no 515-2021;
- Dépose le projet du règlement numéro 519-2021 « Règlement modifiant le règlement de taxation no 515-2021 fixant la tarification pour le service de test d'eau potable (puits privés) et administration »

L'objet de ce règlement a pour but d'ajouter une tarification pour le service de test d'eau potable (puits privés) et administration :

- Résident / résidence sur le territoire de la municipalité 0\$
- Résident / résidence extérieure au territoire de la municipalité 10\$
- Non-résident 25\$

C'est frais exclus les frais de transport, d'analyse et de rapport.

Le projet de règlement est également déposé à la séance

Christiane Lacroix, directrice générale

Le 13 mai 2021